



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le 29 janvier
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 23 janvier 2026

Délibération
C20260129_003

Avenant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique
2021-2026 pour la période 2025-2026

Etaient présents :

AMIOT Myriam, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, RIANDE Sandrine, SALAT Eric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAC Stéphane.

Etaient présents / excusés :

BAUDINIERE Julien, BENARFA Ali, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Eric, GRYCZA Daniel, LEMAISTRE Nadia, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, PAYEN Eric, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CARON-JOURDA Yves (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse), CAZARRÉ Max (pouvoir donné à RIANDE Sandrine), DANES Richard (pouvoir donné à GILAMA Chantal), LEMAISTRE Nadia (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), PORTET Michel (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), RAMOND Rémi (pouvoir donné à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : WAWRZYNIAC Stéphane

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 35

Pouvoirs : 06

Votants : 41

Absents/excusés : 22

OBJET : Avenant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour la période 2025-2026

A la suite de l'instruction ministérielle du 30 avril 2024 relative à la relance des contrats pour la réussite de la transition écologique, la COP Occitanie puis la DDT de la Haute-Garonne, ont défini des documents d'orientations permettant d'accélérer la transition écologique en Haute-Garonne.

Ainsi, les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire, en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Le contenu de l'avenant joint à la présente avec son annexe (maquette financière 2025-2026) modifie le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 approuvé par délibération du Conseil Syndical le 15 décembre 2021, de la sorte :

- Le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » devient « Contrat de Réussite et de Transition Ecologique ».
- Il tient compte de l'ambition de l'Etat de prioriser et favoriser son soutien aux financements de projets s'inscrivant dans la transition écologique, selon les orientations de la COP régionale et ses déclinaisons départementales.

Les orientations stratégiques du CRTE du Pays Sud Toulousain, permettant d'intégrer les futurs projets pour l'accélération de la transition écologique telles que présentées dans la déclinaison départementale de la COP Occitanie, sont inchangées.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'autoriser la Communauté de Communes du Volvestre à signer l'avenant 2025-2026 relatif au Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) et son annexe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 2025-2026 relatif au Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) et son annexe,
- D'autoriser le Président à le signer et à engager tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Carbonne, 30 janvier 2026

Le Président

Denis TURREL



41 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Stéphane WAWRZYNIAK

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Stéphane Wawrzyniak.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.